



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 mai 2021, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 641 intitulé: « *Règlement numéro 641 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier les normes concernant la garde d'animaux en zone R, Rb, M et PAT* »

Ce règlement a pour objet de permettre la garde de petits animaux tel que les poules et les lapins en zone urbaine. Ce règlement a également pour objet d'ajouter des restrictions et des normes en lien avec le nombre d'animaux, les zones où la garde d'animaux est permise ainsi que les normes de garde et de bien-être animal.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 9 juin 2021. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 9 juin 2021. Le règlement n° 641 est donc en vigueur depuis le 9 juin 2021.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 21 JUIN.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de Ville, sur le site web de la Ville de Waterville.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de juin 2021.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière